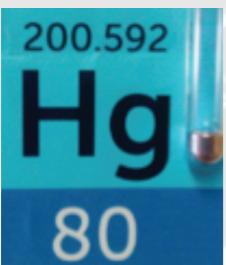


Introduction

Ce guide vise à sensibiliser les personnes aux risques lors de l'utilisation du mercure dans le secteur de la bijouterie.

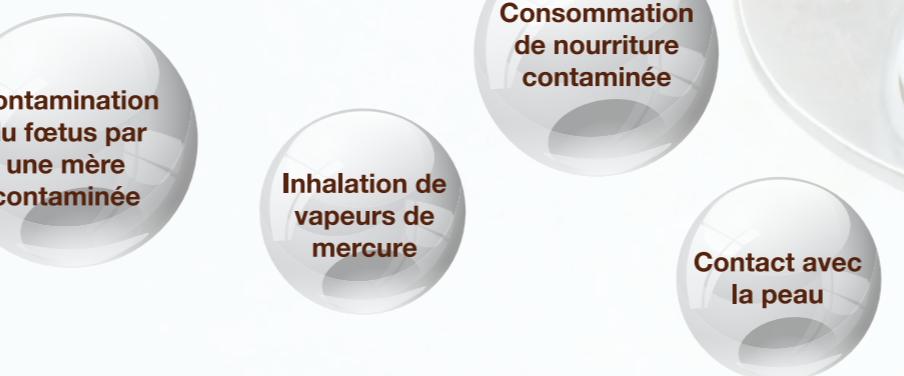
La Convention de Minamata sur le mercure est un traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes du mercure. Baptisée du nom de la ville japonaise de Minamata où de graves dommages à la santé humaine ont été causés à la suite d'une pollution au mercure entre les années 1930 et 1968, la Convention a pour objectif principal de réduire les émissions de mercure et leur utilisation au niveau mondial.

Le Mercure



- Métal lourd, très dense et liquide à température ambiante
- Hautement toxique pour la santé humaine et pour l'environnement
- Volatil et pratiquement insoluble dans l'eau
- Peut voyager sur de longues distances dans l'atmosphère
- Persistant dans l'environnement
- S'accumule dans la chaîne alimentaire

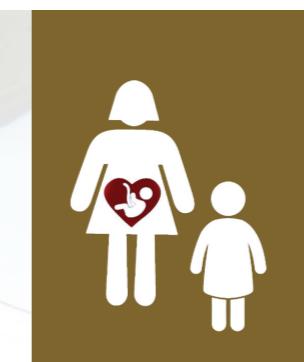
Voies d'exposition



Impact sur la santé

L'exposition au mercure, même à de petites quantités, peut affecter les systèmes nerveux, digestif et immunitaire, ainsi que les poumons, les reins, la peau et les yeux.

Quelques symptômes de l'exposition au mercure incluent, entre autres :



En raison de la hyper-sensibilité de leur système nerveux en développement, les fœtus, les nouveau-nés et les jeunes enfants sont particulièrement sensibles au mercure

Source: UNDP, *Mercury Management for Sustainable Development*, (2016)

Que faire en cas de déversements ?

- Évacuer les personnes se trouvant sur le lieu du déversement.
- Aérer la pièce où s'est produit l'incident avant de commencer à nettoyer.
- Ne pas toucher le mercure déversé à main nue.
- Enlever tous les bijoux se trouvant près de la surface de déversement.
- Porter des masques respiratoires et des gants en nitrile lors du nettoyage.
- Utiliser un carton pour rassembler les gouttes de mercure à partir de l'extérieur du déversement vers le milieu. Pousser doucement les gouttes sur une pelle en plastique ou les prendre avec un compte-gouttes ou une seringue.
- Verser très soigneusement toutes les gouttes de mercure collectées dans un bocal et le fermer hermétiquement.
- Placer les matériaux utilisés et les vêtements contaminés séparément dans des sacs en plastique et les attacher doublement.
- Placer une étiquette indiquant qu'il s'agit d'un déchet dangereux sur les sacs en plastique.
- Stocker jusqu'à son élimination ultérieure et contacter La Division de Gestion des Déchets Solides sur Tel : 201 1385 pour des conseils.
- Après le nettoyage, laver les mains à l'eau et au savon.

Précautions à prendre

- **Ne jamais** utiliser un balai ou un aspirateur.
- **Ne jamais** évacuer le mercure dans une canalisation ou dans l'évier.
- **Ne jamais** mettre des vêtements contaminés par le mercure dans une machine à laver.
- **Ne jamais** brûler ou incinérer les produits et les déchets contenant du mercure.
- **Ne jamais** jeter de mercure dans une poubelle normale.
- **Assurer** un suivi de toute personne qui aurait pu être exposée afin de déceler des signes de contamination tels que tremblements, rougeurs ou symptômes neurologiques. Si vous êtes inquiets, consulter un médecin.

Législations

- Dangerous Chemicals Control Act 2004
- Environment Protection Act 2002

Toute infraction à ces règlements peut entraîner des amendes, des ordres d'interdiction, voire une peine d'emprisonnement.



Mesures pour réduire les effets néfastes du mercure

Le mercure est utilisé dans le secteur de la bijouterie pour séparer l'or des autres matières en formant un amalgame. Cet amalgame est souvent chauffé à l'air libre entraînant ainsi les émissions de mercure.

Les bonnes pratiques recommandées



Recours à des firmes spécialisées pour l'affinage - Ces entreprises n'utilisent pas de mercure dans leur procédé de récupération.

Traitement à l'acide nitrique concentré - L'acide nitrique concentré préchauffé dissout les matières autre que l'or. Cette opération doit se faire par des personnes qualifiées sous hotte ou dans un espace bien aéré, en raison des émissions toxiques. Porter des équipements de protection adéquats.



Cornue pour récupérer les vapeurs de mercure

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à:
La Division de Gestion des Déchets Solides sur
Tel : 201 1385



Ministère de la Sécurité Sociale, de la Solidarité Nationale,
et de l'Environnement et du Développement Durable
(Division de l'Environnement et du Développement Durable)
Mars 2017

